Envoyé en préfecture le 06/10/2022

ID: 074-217401579-20221003-DELIB2022\_12-DE

Recu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022



RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LYAUD

## Séance du 03 octobre 2022 Délibération n° 12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 26/09/2022

Nombre de membres: 19

<u>Présents</u>: Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBE-COUEDEL, Florence HEBERT, Stéphanie VALLET, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Josette BUFFET, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

## OBJET: Echange de parcelles entre M. LESIOUR LUDOVIC et la Commune du Lyaud

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur LESIOUR Ludovic, qui, lors de l'acquisition de sa propriété située 154B Chemin de Chantrollet, devait convenir d'un échange de parcelles avec la commune.

L'objet de cet échange est le suivant :

- Les parcelles cadastrées Al n° 648 (29 m²) 652 (6 m²) 650 (7 m²) appartenant à M. LESIOUR doivent être cédées à la commune du Lyaud
- La parcelle cadastrée Al n° 654 (42m²) appartenant à la commune doit être cédée à M. LESIOUR

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation afin que M. LESIOUR puisse vendre les appartements réalisés dans sa propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de procéder à l'échange des parcelles susmentionnées ; **DÉSIGNE** l'Etude de Maître Adrien ADAM située à VÉTRAZ-MOUTHOUX pour établir l'acte d'échange ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à venir ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,

Joseph DÉAGE.

Le secrétaire de séance,

Hubert DUBOULOZ.